



Edito

Nouveaux visages au sein des cadres de KDM

Les cadres de l'entreprise en perpétuelle mouvement.

Qu'y a-t-il, que se passe-t-il au sein de KDM?

Au 1er septembre nouvelle DRH :

• Mme Grangier Agnès responsable RH au réseau de Lyon



En octobre nouveau directeur :

• Mr Fontaine Thomas, Directeur Adjoint au réseau de Lyon



Vous pourrez les rencontrer dès cet été pour notre nouvelle DRH et dès la rentrée pour le nouveau directeur. Montrez-leur que vous existez, que vous soyez aux ateliers, au marketing, dans les services administratifs, à l'exploitation, dans les services support et que vous soyez conducteurs, techniciens, employés, ouvriers, agents de maîtrise. Vous êtes le moteur de l'entreprise à vous de le démontrer.

En 2017 nouveau directeur technique aux ateliers :

• Mr Windrestin Christian, ancien responsable de la maintenance au réseau de Lyon

Que se passe-t-il, que devons-nous en déduire ? Dijon serait-il un passage obligatoire... aux cadres de Lyon, voudrait-on nous imposer les méthodes Lyonnaises. Quoiqu'il en soit le dernier sondage de « Dekra » démontre que le personnel du réseau ne va pas et ce dans tous les services.

Est-ce une coïncidence !!! c'est à voir. Malgré cela les résultats de l'entreprise sont bons, alors pourquoi toute cette pression sur les salariés...

L'Equipe CFDT DIVIA

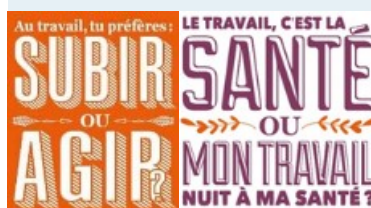
Dans ce numéro

Edito Nouveaux cadres 1

Questions-Réponses DP 2-3

Questions-Réponses CE 4-5-6

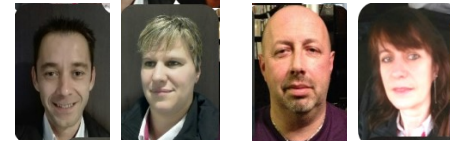
Point de vue



Questions DP Mai 2018

Vos élus DP

Christophe Betty Patrick Sandrine



Q : Par qui sont entretenus les climatisations Bus ? En effet ces derniers temps malgré l'entretien plusieurs bus se sont retrouvés sans climatisations. (B)

R : Une entreprise extérieure (Dicit alliance) entretient les climatisations car leurs personnels ont les habilitations nécessaires pour faire cela. Certains véhicules peuvent paraître non fonctionnant sachant que pour le directeur de la maintenance celles -ci sont plus des appareils rafraîchissant plus que des refroidisseurs purs. A suivre.

Q : Suite au nouveau terminus Actisud à la rentrée du temps a-t-il été rajouté aux heures de pointe pour sortir du rondpoint après le terminus ? (B)

R : Dans le sens vers terminus +2 Mn, dans l'autre sens + 1mn.

Q : Pourquoi reporter la problématique des « Tramsurfeurs » sur les conducteurs alors que ce sont eux qui génèrent celle-ci (Demandes aux agents de faire attention qu'ils ne s'accrochent pas) ? (T)

R : Nous ne voulons pas reporter sur les conducteurs mais simplement que ces derniers signalent les incidents lorsqu'ils s'en aperçoivent.

Q : Avez-vous programmé la remise en état des nouveaux bras de siège des rames. Les agents s'accrochent très fréquemment dessus. (T)

R : Le directeur de la maintenance vérifie que cela a bien été pris en compte par le responsable de l'atelier.

Q : Quelle consigne est donné aux agents de l'atelier bus ou tram le dimanche en cas de panne de véhicules sur le réseau. Bus : le dimanche matin l'agent ne doit pas sortir ? Pourquoi ? Tram : pas d'agent pour la maintenance tram la journée entière. (A)

R : Le dimanche matin est mis à la priorité sur les niveaux des bus (Eau et huile). Le mainteneur n'est pas censé sortir. En cas de panne bloquante il faut appeler le mainteneur de permanence. Pour le tram, il n'y a pas de mainteneur de tous les week-ends. En cas de panne l'astreinte est aussi à appeler.

Q : Compte rendu efficacité agent de sécurité dans la première rame en exploitation le dimanche 1^{er} juillet (tanneries). Quand aurez-vous rendez-vous avec les autorités de tutelles (DDSP, Dijon Métropole, Sécurité de la ville de Dijon, responsables des Tanneries, médiation, ...), afin de traiter le problème en profondeur ? Cela n'a pas empêché les jeunes de fumer dans le rame et d'intoxiquer éventuellement le conducteur. (Sec) Pourquoi pas d'agent le 8 juillet même type d'incident

R : L'efficacité est très relative en effet. La solution n'est pas là. Nous rencontrons le DDSP fin août sur ce sujet. Le 8 juillet, il n'y avait de programmation de mis sur le site des tanneries et nous n'avons aucun contact pour nous indiquer ce qui s'y passe. Nous rappelons à la direction que même si la responsabilité des incidents vient de l'extérieur de l'entreprise, nous n'hésiterons pas à engager une action d'envergure en cas de problème touchant à l'intégrité d'un conducteur.

Q : Pourquoi les AVSR doivent-ils demander au PCC que les arrêts « Tram » soient allumés le soir, la sécurité en est primordiale. Que se passe-t-il ? (Sec)

R : Nous ne comprenons pas car la mise en place des lumières est automatique.

Questions DP suite Mai 2018(Suite)

Q : Pourquoi l'agresseur de l'AVSR du dimanche 1^{er} juillet n'a-t-il pas été interpellé par la police (alors qu'il était porteur d'une paire de ciseaux) ? Que s'est-il passé pendant l'incident ? Comment se fait-il qu'il n'y avait d'agent de maîtrise CV sur le terrain et pourquoi le PCC n'a-t-il pas envoyé la maîtrise exploitation ? (C.F.)

R : D'après la police ce n'est pas un acte volontaire, même si ce contrevenant est connu de leurs services. Le cadre d'astreinte a vu l'agent au dépôt ainsi que l'agent de maîtrise réseau. Ce n'est pas ce que nous avons compris. Au vu des vacances, en effet il n'y avait pas d'encadrant ce jour -là.

Q : Du 30 juin au 2 juillet les DAT ont beaucoup dysfonctionné (Deux tiers ne distribuaient plus de titres et beaucoup d'autres n'avaient une fois de plus, la fonction CB en fonction) (C.F.)

R : D'après le directeur technique, les nouveaux tickets bloquaient dans les rouleaux de la machine. Une partie du matériel a été envoyé en expertise. Pour les CB des problèmes de réseaux ont eu lieu.....

Q : Pourquoi n'avoir pas rallongé le service « Tram » plus tard dans la nuit au moment de la fête de la musique, il y a beaucoup de clients qui sont restés « sur le carreau » (Mkt)

R : Dijon métropole souhaitait vider la ville rapidement et de fait, nous n'avons pas prolongé le réseau au-delà du raisonnable, même si nous avons vu avec les vidéos des personnes à quai qui semblaient plutôt attendre dans des endroits éclairés plutôt que de vouloir prendre les transports.

Q : Comment peut-on interpréter le fait que la direction refuse de mettre un agent de sécurité pour les altercations et agressions de plus en plus fréquentes et que parallèlement elle en met un pour un soi-disant problème technique de façon H24 à l'agence commerciale ? De fait que comptez-vous faire suite à notre récent courrier pour assurer la sécurité des agents ? Plusieurs agents en arrêt (complet ou TPT), en TPV ou en mode reconversion suite aux dysfonctionnements complets de l'agence (Agression et/ou gestion de l'agence)

Pour rappel (6 en 5 jours)

Altercation/Agression Agence : 30/06 12h54 et 9h50, 29 juin 12h45, 26 juin 10h50, 12h04 et 15h30, 19 juin 15h45, 16 juin 13h45, 14 juin 18h46 soit 9 incidents de gravités plus ou moins importantes en 15 jours (Mkt)

R : Nous ne sous-estimons pas ce qui se passe à l'agence. La présence de PIMMS ces derniers temps a permis d'apaiser un peu le climat, ainsi que la présence du responsable de l'agence. Nous allons essayer de mettre plus souvent ce genre de personnel. De plus nous travaillons comme vous le savez avec les salariés de l'agence sur le plan d'action qui est en cours. Celui-ci est ambitieux pour un fonctionnement le plus optimum possible. Pour la personne en sécurité nous vous avons dit que nous ne souhaitons pas. Ce problème technique nous a obligé à mettre quelqu'un sans penser à dénigrer le côté humain de l'agence. Nous suivons de très près ce dossier (CFDT) et nous ne manquerons pas de faire ce qu'il faut en cas d'incident grave perturbant les personnels de l'agence.

Q : Pourquoi sur les arrêts maladie, MP et A.T. l'entreprise ne fait pas le complément de salaire basé sur le net comme le prévoit l'article deux de l'accord 2002/06. (G)

R : En droit social le 100% du net s'entend HORS CHARGE. Nous entendons votre réponse, c'est la vôtre.

Questions DP suite Mai 2018(Suite)

Q : Quelle explication donne l'entreprise sur le fait qu'elle prélève abusivement sur les maladies, MP et A.T., la CSG et la CRDS déjà prélevé à la base sur les IJSS par la CPAM ? (G)

R : Nous avons dénoncé en bonne et due forme cet usage. Cela est appliqué depuis comme nous l'avions indiquée en CE. Nous entendons votre réponse, c'est la vôtre.

Q : Qui est censé faire (ou faire faire) les réparations dans les bâtiments (lumière salle Debrosses). Cela faisait plus d'un mois de panne et personne n'intervenait ! Cela avait été signalé au PCC. (G)

R : En effet c'est bien l'atelier qui est en charge des bâtiments et de faire le nécessaire pour ce type de dysfonctionnement. Donc en cas d'incident prévenir le PCC qui fera un « SAT » à l'atelier.

Q : Questions diverses.

• Pourquoi l'appel urgence ne fonctionne pas toujours correctement à l'agence.

R : Nous ne comprenons pas car nous vérifions à chaque dysfonctionnement après et le système fonctionne bien. Nous revoyons cela et regardons avec les agents ce mode de fonctionnement. Nous demandons (CFDT) que lors d'un appel dysfonctionne un agent de maîtrise puisse se déplacer et vérifier de suite la fonction appel d'urgence.

• Que fais l'entreprise pour remédier à ce problème pour assurer une réelle sécurité des agents.

R : Elle s'en occupe réellement même si vous pensez que cela n'avance pas.

DATE DU PROCHAIN DP → 19 Septembre 2018



5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CFDT

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !

Cfdt: 1^{er} SYNDICAT DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Le syndicalisme change de visage

REJOIGNEZ-NOUS



Questions CE Mai 2018

Vos élus CE

Françoise

Florent

Olivier



Q : Transmission des PV des CE des 3 et 23 mai et 20 juin 2018.

R : Nous avons pris du retard nous les transmettons.

Q : Consultation du Comité d'Entreprise sur la procédure d'alerte professionnelle

R : Deux OS signalent que cette procédure même si elle est au niveau du groupe Kéolis, ne paraît pas assez sécurisée. Deux OS s'abstiennent et une autre vote pour.

Q : Augmentation des tarifs Divia Mobilités bus et tram :

• Information de la Direction

R : La direction signale que le conseil communautaire s'est réuni le vendredi 29 juin pour voter au dernier moment les nouveaux tarifs qui pourrait être mis en place au 1er juillet. Le vote a été effectué avec une augmentation de 10 Cts sur tous les « PASS » unité soit pour la vente au DAT de 1€30 à 1€40, la vente dépannage dans le bus de 1€60 à 1€70. Le « PASS » 26+ de 40 à 42€. Dijon Métropole signale avec la direction que les prix au niveau national dans les réseaux sont plus élevés. En augmentant ces prix cela permet de récupérer un peu de l'investissement fait par la métropole sur un réseau qui offre la deuxième prestation de France en termes de kilomètres parcourus par habitants.

• A combien sont estimés les gains sur les nouveaux tarifs pour une année d'exploitation ?

R : Les gains sont estimés à 5% soit 1 millions d'euros de recettes qui sont reversés intégralement à la métropole car la DSP inscrit cela au niveau des augmentations tarifaires.

• Pourquoi le CE a été informés par la presse de la hausse tarifaire ?

R : La date du 29 juin n'a pas permis de prévenir le CE avant.

Q : Demande d'informations sur les activités stationnement de Keolis Dijon Mobilités sous-traitées :

• Les PV de stationnements sont-ils en hausse depuis le nouveau contrat mobilité ?

R : L'effectif ASVP en 2017 était descendu à 10 personnes et aujourd'hui elle se situe à 20 personnes, donc mécaniquement l'augmentation n'en n'est que réel (minima par deux) de plus les anciens ASVP s'occupait aussi du stationnement gênant ce que ne font pas les nouveaux personnels d'Effia.

• Une extension des secteurs payants est-elle prévue ?

R : Oui certainement sur le secteur « JOUVENCE » et cela est demandé par les habitants du quartier afin de pouvoir mieux se garer car ils ont un tarif résident à 10€ qui leur permet d'avoir du stationnement régulier pour eux.

Q : L'achat prévisionnel des bus pour 2019 est-il toujours d'actualité ?

R : Cela sera certainement reporté en 2020 car les nouvelles lois imposent de nouvelles normes dans les hypers centre-ville que nous ne pouvons pas atteindre avec les technologies actuelles. La solution serait une technologie à bus Hydrogène. Ce qui serait une solution la plus logique. Rien n'est encore décidé sur le type de technologie sachant qu'il faut changer tous les bus non hybrides (Agora, Vanhool,...) ce qui n'est pas négligeable.

Q : Demande d'information sur la convention entre KDM et ses sous-traitants pour les entretiens des bus ?

R : Les sous-traitants ont en charge la réparation courante de leurs bus. Les grosses maintenances ne sont pas faites par eux. Cependant, il est vrai que deux bus venant de « Transdev » ont dû être fait par nos services pour la maintenance courante, car il n'arrivait pas à le faire dans leur atelier. Nous sommes en discussion avec eux sur ce sujet (ils devront régulariser la facture de maintenance). Si « Transdev » n'arrive pas à gérer cela nous avons d'autres prestataires prêts à faire la sous-traitance de ces lignes.

Questions CE (Suite) Mai 2018

Q : Médaille des chemins de fer : demande de la réponse de la Direction

R : En effet nous ne devons pas prendre en compte l'absentéisme pour le calcul de la médaille des chemins de fer (seul la médaille du travail le peut). Nous allons régulariser cela sur les médailles en cours.

Q : Y a-t-il des jours de carence retenus suite à hospitalisation ambulatoire ?

R : Non il n'y en a pas il faut un bulletin de passage et que le début de l'arrêt coïncide avec l'hospitalisation (Interprétation KDM)

Q : Demande de mise en place sur chaque compte des salariés (intranet individuel), la possibilité de charger son bulletin de paie de façon électronique (fiche de salaire et attachement individuel) ; avec rétroactivité depuis le départ de la loi en janvier 2017

R : Non ce n'est pas prévu car non obligatoire et nos serveurs de plus ne sont pas assez sécurisés pour garder cela au moins 30 ans. Peut-être à l'avenir avec le Groupe Keolis.

Q : Demande de l'étude d'un système pour intégrer automatiquement les retards aux relèves ou aux arrivées au CEM

R : Il n'y a pas de demande en cours pour cela. Nous allons voir comment cela est géré avec le PCC, les RG et l'ordonnancement. Nous verrons comment peut être intégré un mode automatique pour indiquer aux Cr que leurs heures ont bien été intégrées au planning.

Q : Demande de la réponse concernant la majoration à 25% en récupération pour les salariés de l'Atelier

R : La situation de l'atelier n'est pas la même et ne peut être rapprochées de celles des conducteurs.

Q : Transmission des effectifs trimestriels

R : Voir le document que nous avons eu (nous demander individuellement ce document à ceux qui le souhaitent)

Q : Questions relatives aux effectifs de la conduite :

• Demande de l'effectif théorique conduite pour la mise en place de Prioribus

R : Nous verrons cela en fonction des résultats pratique sur le terrain, sachant que tout prioribus sera terminé en 2020.

• Demande de l'effectif réel actuel

R : 490 actuellement, mais nous embauchons depuis le 6 juillet.

• Les salariés sous-traitants ont-ils été trouvés ?

R : Pour les intérimaires oui cela se cale avec 15 personnes (dont 1 retraité)

Q : Point sur les recrutements et les embauches depuis la précédente réunion

R : Exploitation :

• Un responsable de groupe a été trouvé c'est un ancien conducteur , il est en poste en double depuis 2 semaines.

• 6 Cr ont été embauchés au 6/7, 6 le seront le 3 septembre.

• Le technicien méthode toujours en cours de recrutement

Maintenance :

• Un technicien courant faible a enfin été trouvé et viendra en aout.

• Recherche de mainteneur tram et bus toujours en cours.

Alternants : Il reste deux personnes à trouver pour combler le nombre d'alternants

Questions CE (Suite) Mai 2018

Q : Les formations BAB sont-elles prioritaires sur l'exploitation au quotidien ?

R : Des formations ont été annulés afin de pallier l'absentéisme. Seules les FCO ne peuvent pas l'être.

Q : L'entreprise respecte-t-elle ses engagements en matière de détachement de sénior sur l'ensemble des postes identifiés ?

R : Le plan d'action indique en son article 4.2.4 que nous devons privilégier le détachement de salariés de + de 55 ans. Ce qui est le cas.

Q : Demandes relatives aux congés :

• Date d'attribution des congés d'été pour les salariés administratifs ?

R : c'est le 28 février normalement. Dans les services support cela pose parfois problème, car certains salariés ne donnent leurs CA en temps. Nous voyons que cela peut poser soucis pour prendre des locations avec le CE.

• Date d'attribution des congés d'été pour les salariés de l'exploitation (conduite, AVSR)

R : Fin de semaine 4, pour les AVSR aussi.

Q : « ON DIJON » : demande d'un retour sur la proposition faite en CE du mois de juin pour une cloison amovible pour le nouveau PCC « Teletech »

R : L'architecte ne l'a pas prévu. Nous remontons l'information que les salariés de KDM le souhaitent, ainsi que ceux qui seront en charge du PC Ville. La direction fera la transmission.

Q : Questions relevant du CHSCT

• Les correspondances sont-elles plus importantes que les protocoles d'accord ?

R : l'accord prévoit en théorie que les services ne doivent pas dépasser 8h28 et c'est le cas (Art 4.1 accord 2011/03). La construction des services le prévoit. En revanche, le service sur la B12 qui fait la correspondance dépasse systématiquement ces 8h28 car la correspondance est longue et mal prévu. Nous demandons de réajuster cela. Nous allons vérifier cela aux prochains horaires.

• Si la température est supérieure à 33 degrés, un salarié peut-il exercer son droit de retrait comme le prévoit la loi ?

R : Dans un premier temps la loi ne parle de 33°. Le salarié s'il ne se sent pas bien peut demander à être relevé. Le PCC fera le nécessaire dès que possible.

Q : Question relevant des DP :

• Demande de l'achat d'une imprimante pour le bureau de sortie (déviation, TM, entretiens, etc...)

R : Nous allons voir cela avec les RG

Q : Questions ne relevant pas du comité d'Entreprise :

• A qui est destiné la flotte de véhicule de « Twingo » remise vers la station de lavage Tram?

R : Ce sont les véhicules loués pour les intérim qui changent les horaires

• Nouvel organigramme KDM : à quel service est rattaché Mr Jacques Blanchard ?

R : C'est le photographe qui nous mets son crédit « photo » sur certains documents entreprise.

Q : Questions Diverses

R : Information : Le directeur de l'entreprise part en octobre et sera remplacé par le DG adjoint de Lyon

DATE DU PROCHAINS CE → 19 Septembre 2018

